

À LA UNE

La taxe entre en vigueur le **1er janvier**

La couleur des sacs sera **blanche**

La taxe à 1 fr. 90 confirmée

DÉCHETS Même si tout n'est pas encore réglé, le 1^{er} janvier 2018 les sacs-poubelles du Valais romand seront taxés.

JEAN-YVES GABBUD

Cette fois, c'est officiel et cela semble définitif. Il y aura bien une taxe au sac-poubelle dans le Valais romand à partir du 1er janvier 2018, comme l'exige une décision du Tribunal fédéral (TF).

30 communes prêtes

«Actuellement, aucune ombre au tableau: les démarches vont bon train pour respecter la date d'entrée en vigueur de la taxe au sac prévue le 1er janvier prochain», a indiqué hier dans un communiqué l'association Région Valais romand qui pilote, en accord avec les communes, l'introduction de la taxe poubelle. Une vision positive même si certaines communes, Monthey par exemple, ont de la peine à passer le cap.

Pour l'instant, plus d'une trentaine de communes ont obtenu le feu vert pour introduire cette taxe soit de leur assemblée primaire soit de leur Conseil général. «En principe, toutes les communes du Valais romand passeront à la taxe au sac. La volonté est d'aller de l'avant», ajoute Philippe Varone, président de la ville de Sion et de l'association Région Valais romand. La décision du canton de Genève de ne pas introduire cette taxe, imposée par le TF, ne change donc rien à la position valaisanne.

Les sacs seront blancs

Le prix de vente d'un sac de 35 litres sera de 1 fr. 90. Le montant a été longtemps discuté, après avoir passé entre les mailles de

toutes les instances, dont celles de Monsieur Prix.

La couleur des sacs a également été définie: ils seront blancs. Les rouleaux de sacs pourront être achetés dans les commerces. Sur ce point pourtant, tout n'est pas encore réglé, notamment sur la question de la taille à partir de laquelle une surface commerciale pourra mettre en vente les fameux sacs. On devrait pouvoir en trouver dans certaines stations-service, mais Philippe Varone ne peut pas être catégorique sur ce point. «C'est le fabricant qui est chargé de la distribution.»

Une autre taxe fixe...

En plus de la taxe directement payée lors de l'acquisition d'un sac, une autre taxe fixe peut être facturée par les communes. Chacune d'entre elles reste libre de la calculer, par exemple en fonction du nombre de mètres carrés habitables des habitations.

Le processus pour la répartition financière de la taxe a été établi. Le fabricant de sacs versera les montants encaissés lors de la vente à l'Association Région Valais romand. Ensuite, les usines d'incinération, la Satom et l'UTO, vont recueillir les informations sur le tonnage des déchets récoltés dans les différentes communes. La répartition du produit de la taxe au sac se fera sur cette base. ●



TROIS QUESTIONS À...



PHILIPPE VARONE
PRÉSIDENT DE SION ET DE L'ASSOCIATION RÉGION VALAIS ROMAND

«Il y aura un contrôle strict»

1 Le passage à la taxe au sac nécessitera-t-il une augmentation de la surveillance pour éviter des tricheries? Evidemment. Un contrôle très strict sera nécessaire. La Ville de Sion a, par exemple, engagé des agents de police urbaine assermentés qui verbalisent déjà.

2 Taxés, les consommateurs voudront recycler plus. Trouveront-ils les infrastructures nécessaires? Les communes doivent offrir aux gens un maximum de possibilités de tri, en mettant en place des éco-points, des centres pour les déchets verts, etc. C'est un point sur lequel les communes travaillent actuellement.

3 En ville de Fribourg, les ménages ayant des enfants de moins de 5 ans ont droit à 20 sacs gratuits par année. Y aura-t-il de tels soutiens en Valais? Ce soutien est de la liberté des communes. A Sion, une discussion est en cours sur la question pour apporter un soutien aux familles avec enfants et pour les personnes âgées.

À FRIBOURG, LE TRI A PROVOQUÉ UNE HAUSSE DU PRIX DU SAC

L'introduction de la taxe au sac, en 1998, a eu un effet particulier en ville de Fribourg. Dans un premier temps, les citoyens ont trié davantage. La quantité de déchets incinérables par habitant a diminué d'un coup de presque 100 kg (-25%). Dans le même temps, la quantité de déchets recyclés a augmenté d'environ 60 kg par habitant. Un recyclage qui a continué de progresser. Quelques années plus tard, cette situation a eu des répercussions financières inattendues. «Même si les Fribourgeois sont plus attentifs à leur manière d'éliminer leurs déchets, leur consommation n'a cessé d'augmenter», ont dû constater les autorités municipales en 2014. En seize ans, il y a eu 6000 tonnes de déchets recyclés en plus. «Recycler est une nouvelle tendance qui a aussi un prix: l'adaptation des infrastructures, le recrutement de personnel de voirie supplémentaire, l'aménagement de nouveaux locaux de tri.» Moralité, en 2014, pour financer ces frais supplémentaires, le prix des sacs taxés a été augmenté en ville de Fribourg, pour atteindre le montant de celui qui sera instauré dans le Valais romand.

PUBLICITÉ



OUVERTURE OFFICIEL

VENDREDI 23 ET SAMEDI 24 JUIN

pour célébrer nos **25 ans**
et le **nouveau magasin de 900 m²**

15 % sur tous les vélos et vélos électriques en stock
→ Plus de 500 vélos sont à disposition

Le plus grand choix de Suisse!
C'est à Saxon!

Avec des prix sans concurrence

NOUVELLE ADRESSE

RUE DE L'USINE 1 - 1907 SAXON-ECONE



BIKE
EVASION
SPORTS